

---

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 22 SEPTEMBRE 2015  
AU DIAMANT, PARIS-LA DEFENSE**

---

Liste de présence : voir annexe

**Rappel du projet d'ordre du Jour :**

1. **Approbation de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration**
2. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2015**
3. **Rencontres COMIFER-GEMAS de Lyon : point budgétaire**
4. **Recrutement d'un(e) délégué(e) général(e)**
5. **Mission d'appui à la mise en œuvre de la Directive Nitrates**
6. **Point budgétaire COMIFER**
7. **Nouvelle édition du Guide de la Fertilisation raisonnée**
8. **Etude GEMAS-COMIFER sur la profondeur de prélèvement de terre pour analyse en situation d'absence prolongée de labour**
9. **Bilan définitif de la Journée d'Hommage à Jean-Claude Fardeau**
10. **Questions diverses**

**1. Approbation de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration**

Le projet d'ordre du jour est approuvé avec les questions diverses suivantes :

- Formalisation des partenariats avec des retraités au moyen de conventions et/ou contrats
- Veille sur la réglementation et les pratiques européennes en matière de fertilisation : objectif partagé avec le RMT Fertilisation & Environnement
- Poursuite de la parution de la lettre du COMIFER

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2015**

Le compte-rendu est approuvé sous réserve des modifications suivantes :

- Page 2, 3<sup>ème</sup> encadré : corriger l'orthographe de Brett'Com
- Page 2, en bas : indiquer « les personnes impliquées du MAAF » sans préciser leurs directions générales
- Page 2, en bas : préciser « et les anciens présidents du GEMAS (L. Faedy) et du COMIFER (JC Ignazi) »
- Page 3, en bas : « Le MAAF » et non « La MAAF »
- Page 4, point 6 : ajouter « 30 € TTC »
- Page 7, fin 8.b : supprimer la phrase « La DGAL va revenir vers nous sur la façon de communiquer avec l'AFPP. »
- Liste de présence : indiquer la présence de J.J. Gailleton, S. Marthon-Gasquet et M. Heurtaux.

### **3. Rencontres COMIFER-GEMAS de Lyon : point budgétaire**

#### **Annonce : un nouveau communiqué de presse va être diffusé pour susciter d'autres inscriptions. Envoyé fin septembre.**

Au 21 septembre 2015, on compte **330 inscrits** (dont 80 étudiants, qui ne paient pas, 46 invités, qui ne paient pas non plus, et 53 demi-tarifs). C'est mieux que lors des précédentes rencontres. On vise 400 participants.

**4 partenaires** de soutien aux Rencontres (prix, sacoche...) sont confirmés : ISAGRI, SOVEAA, UNIFA et YARA. Nous attendons la confirmation de 3 autres : InVivo, Coopérative La Dauphinoise et Coop de France Rhône-Alpes-Auvergne.

**10 exposants** ont confirmé leur participation, et nous attendons la confirmation de 10 autres.

L'AFES, en tant que partenaire, disposera d'un stand gratuit.

A ce stade, on n'a reçu qu'une cinquantaine de demandes de convention de formation. Il nous en faudrait 100 pour rentrer dans nos frais (sinon cette opération coûtera 2000 €).

Il faudra continuer à communiquer, notamment au salon Tech&Bio qui a lieu en septembre dans la région (à Bourg-Lès-Valence). Des flyers-programmes seront bientôt imprimés avec les logos des partenaires définitifs. Ils pourront être diffusés largement, y compris dans les directions du MAAF.

Point financier au 21 septembre 2015

- 330 inscrits
  - 141 plein Tarif (dont 96% reçus à la date du prix d'appel)
  - 53 demi-tarif
  - 1 pack de 10 entrées à 3 500 € TTC
  - 80 étudiants gratuits
  - 46 invités (présidents – stands – partenaires...)

CA Recettes : 106 160, 91 € HT

CA Dépenses : 132 164, 72 € HT

Synthèse : - 26 003, 81 € HT

(Attention, ce sont des nouveaux chiffres corrigés, différents de ceux présentés en réunion, NDLR)

Le COMIFER souhaite marquer sa reconnaissance à J.M. Machet à l'occasion de son départ à la retraite, en l'invitant (frais de déplacement compris) aux Rencontres.

Les sacs seront livrés début octobre. Il faudra des volontaires pour les remplir des dossiers des participants.

Le photographe n'est pas encore identifié. M. Hervé va consulter un de ses collègues, sachant que l'appareil sera fourni.

NB : Pour les aspects organisationnels, une réunion du groupe de travail se tiendra cet après-midi.

### **4. Recrutement d'un(e) délégué(e) général(e)**

La mise à disposition, par l'UNIFA, d'E. Boukraa et S. Droisier prendra fin en décembre 2015. Un profil à 3 volets a été rédigé et mis en ligne sur le site : secrétariat/animation de l'association, communication/site web, et événementiel (Rencontres). L'enveloppe maximale s'élève à 30 k€/an, y compris la location de bureau. Il reste de l'ordre de 25 k€/an, correspondant à un mi-temps, nous étions partis sur cette base. Mais la réglementation a récemment évolué : elle interdit d'embaucher en-deçà de 24 heures hebdomadaires. En revanche, la personne candidate peut légalement demander par écrit à travailler seulement à mi-temps Deux fiches de paye à mi-temps ne seraient-elles pas non plus acceptables ?

Les possibilités sont les suivantes :

- Soit on trouve quelqu'un qui ne cherche à travailler qu'à mi-temps et en ferait la demande écrite.

- Soit on revient au système de la mise à disposition ; cependant, certaines entreprises ne le souhaitent pas, car elles ont besoin d'une vision sur le long terme. En effet, elles courraient le risque de se retrouver avec un mi-temps « sur les bras » au cas où le COMIFER, ou le salarié, abandonne ce contrat.
- Soit on procède par prestation de service facturée, par exemple via un réseau d'autoentrepreneurs. Existe-t-il un tel réseau ?

Dans l'immédiat, il conviendrait de retirer l'annonce du site web (rubrique « Actualités ») et la modifier. Comment la reformuler ? Nous sommes contraints de prendre le risque de devoir embaucher sur 24 heures au lieu de 17. On peut néanmoins indiquer sur l'annonce qu'un temps partiel d'une durée inférieure est envisageable.

Il nous faut avoir des conseils de juristes. Il serait notamment utile de savoir si on est attaquant si on sélectionne les candidats sur la durée du temps de travail.

➔ Une fois que nous avons eu les conseils d'une RH, E. Boukraa organise une réunion du Bureau pour prendre une décision. **au plus tard dans un mois (téléphonique).**

## 5. Mission d'appui à la mise en œuvre de la Directive Nitrates

Le calendrier de la procédure d'étude de la conformité des outils de calcul de dose totale d'azote a été modifié : les travaux devront être achevés pour juin-septembre 2016 au lieu de décembre 2015, soit 6 mois plus tard que le calendrier prévisionnel initial, qui était trop ambitieux.

Aujourd'hui, 70 outils se sont déclarés, par 59 éditeurs, mais ces chiffres sont susceptibles d'évoluer encore.

L'élaboration de la méthode d'étude des outils est menée sur la base des résultats obtenus dans 6 régions, celles pour lesquelles les retours des GREN et des éditeurs d'outils étaient les plus complets.

Dans 12 des 18 régions concernées, certains cas-types devront être révisés pour être mieux adaptés aux réalités locales (précision du type de sol...).

Le calendrier sera très serré pour les éditeurs dans certaines régions : il ne faut surtout pas prendre de retard dans la révision des cas-types. Il apparaît nécessaire de faire un point opérationnel pour identifier les sources de difficultés organisationnelles et lever les points de blocage qui mettraient en péril le calendrier.

➔ **Il faudra épauler les GREN qui éprouvent des difficultés dans cet exercice ou qui rencontrent des blocages d'ordre politique. Au préalable, V. Maquère souhaite se réunir (pas plus de 2h) avec Laetitia afin d'identifier les problèmes et les besoins et ensuite lever les blocages.**

➔ **Voir si on peut prolonger la réunion du 5 octobre sur ces aspects techniques, même en comité restreint, avec E. Dousset et M. Dourthe (salle de réunion à trouver l'après-midi à la MNE).**

La convention qui lie actuellement le COMIFER au MAAF arrive à échéance fin octobre 2015. Il convient de la prolonger rapidement, et en tout état de cause avant sa date d'échéance, par **avenant à signer au plus tard dans un mois**. La prolongation peut être de 6 ou 8 mois, voire jusqu'à octobre 2016. Le COMIFER doit également budgétiser l'augmentation du **montant correspondant de la subvention**, et le faire apparaître à l'avenant. La dotation correspondante sera ainsi engagée en 2015, ce qui permet de conserver une certaine constance dans les montants engagés chaque année sur cette action. Le rapport final reste dû pour fin octobre, mais constituera alors un rapport intermédiaire (il reste un versement à effectuer en 2015).

Parallèlement, on doit réfléchir rapidement à une **convention 2016** qui ait un autre contenu que l'actuelle et qui pourra la chevaucher. Rester sur un montant de 80 k€/an. Les montants doivent être les plus constants possibles. Prévoir de signer cette nouvelle convention en juin 2016 au plus tard.

NB : Aucun report de crédit d'engagement n'est possible d'une année sur la suivante.

Par ailleurs, le comité de pilotage de la **mission d'étude sur les outils de pilotage et de raisonnement dynamique de la fertilisation azotée en cours de culture**, attribuée au bureau d'étude SCE, tiendra sa première réunion le 9 octobre 2015. Le groupe RMT-COMIFER y sera représenté par 4 personnes. 2 autres réunions seront à prévoir à mi-parcours et à la fin des travaux, prévus pour durer 8 mois. En outre il y aura une réunion de lancement le 29 septembre, avec le groupe national d'appui aux GREN.

## **6. Point budgétaire COMIFER**

La comptable a changé, tout se passe bien jusqu'à ce jour.

Les dépenses réalisées sur la convention UNIFA seront complétées par les paiements à venir.

Le montant correspondant au site Internet comprend les sessions de formation.

Les « revenus V.M.P. » sont les revenus des valeurs mobilières de placement (actions et obligations).

## **7. Réédition du Guide de la Fertilisation Raisonnée**

La France Agricole a envoyé le 3 juillet des propositions de contrat COMIFER/FA et de cession des droits des auteurs au COMIFER. La période estivale n'a pas été propice à l'avancée de ce dossier. Le bureau doit en prendre connaissance, puis diffuser ces propositions aux membres du CA et réagir rapidement auprès de FA.

B. Colomb a ouvert un site Wiki à accès réservé au comité éditorial et aux auteurs. Quelques chapitres sont livrés mais on constate davantage de retard sur les chapitres les plus techniques, du fait du manque de disponibilité des auteurs.

La relecture se fera au fur et à mesure de la rédaction des chapitres par les relecteurs identifiés.

Question à poser à France Agricole : est-ce qu'on fournit également à l'éditeur les articles pour relecture au fur et à mesure ?

Problème : L'auteur prévu pour 2 chapitres (E. Justes) n'aura finalement pas le temps de les rédiger. Il s'agit des chapitres suivants : « Aménagements à l'échelle de l'exploitation dans leur environnement destinés à maîtriser les flux de nutriments » et « Gestion des nutriments et conception des systèmes de cultures. Approche agro-écologique ». Le comité éditorial recherche activement un auteur (via Eric Justes et Sylvain Pellerin).

**→ Le CA est le bienvenu pour participer à cette recherche.**

Le groupe de travail enverra le contrat proposé par la France Agricole pour validation/ modification.

Il est à noter que la mise à jour de cet ouvrage 10 ans après sa parution est très lourde. C'est davantage une nouvelle rédaction qu'une simple mise à jour. A l'avenir, il faudra penser à faire vivre l'ouvrage de façon plus continue.

A noter par ailleurs que B. Colomb étant autoentrepreneur, il faut établir un contrat et non une convention (cf. questions diverses).

## **8. Etude GEMAS-COMIFER sur la profondeur de prélèvement de terre pour analyse en situation d'absence prolongée de labour**

E. Régniez a effectué un stage de fin d'études de 6 mois à SAS Laboratoire sur ce sujet. Il a fait une restitution de ses travaux le 3/09/2015, et soutiendra son mémoire le 23/09/2015. M. Valé présentera les résultats le 19/11/2015 à Lyon.

On part de l'hypothèse que l'absence de labour doit faire apparaître un gradient (de teneur en éléments P K, de pH...), et on se pose la question d'une part du moment à partir duquel ce gradient apparaît et d'autre part des facteurs influençant cette durée. Par ailleurs, la stratification modifie-t-elle le conseil en fertilisation P et K ? Les résultats montrent que ce n'est *a priori* pas le cas.

De nombreux prélèvements et analyses de terre ont été réalisés cette année : 2 prélèvements (0-20 cm et 0-10, 10-20 cm) ont été effectués sur 64 parcelles chez des agriculteurs.

La DGPE fait remarquer que ces résultats sont à lier aux travaux du GIS Sol et de la BDAT (valoriser la base de données).

➔ **Prévoir une réunion après les Rencontres pour envisager des suites (projet CASDAR ?...).**

## 9. Bilan définitif de la Journée d'Hommage à J. C. Fardeau (13 avril 2015)

Une page Internet sur cette Journée a été mise depuis juillet sur le site du COMIFER pour y voir les photos et les présentations.

La page « Actualités » du site présente désormais un lien vers l'ouvrage que J.C. Fardeau avait co-rédigé et est récemment paru « *Les sols ont-ils de la mémoire ?* » et qui avait été annoncé lors de cette journée

## 10. Questions diverses

### a) Contractualisation avec les retraités

Il convient de formaliser les partenariats avec des conventions et/ou contrats. Pour les autoentrepreneurs, il faut un **contrat** pour que le COMIFER soit en mesure de payer les factures présentées par l'autoentrepreneur. C'est le cas de B. Colomb dans le cadre de la réédition du Guide de la Fertilisation Raisonnée. Le COMIFER pourrait élaborer un contrat-type, mais en principe, c'est à l'autoentrepreneur de proposer un contrat.

Dans le cas des retraités bénévoles, comme J.M. Bodet dans le cadre du groupe PRO, une **convention** est à établir pour permettre le remboursement de ses dépenses (frais de déplacement, maintenance informatique). Une formule souple consisterait à lui adresser une lettre de mission, qui précise la nature et le montant des frais remboursés par le COMIFER, que J.M. Bodet signerait avec la mention « pour accord ». Une autre façon de procéder serait une simple fiche de remboursement de frais qui accompagnerait les pièces, comme cela se fait dans plusieurs organismes. Ces dépenses sont à affecter à la ligne budgétaire « Travaux des groupes ».

### b) Veille sur la réglementation et les pratiques européennes en matière de fertilisation

Le RMT Fertilisation & Environnement va mettre sur pied une plateforme d'échanges qui intéresse également le COMIFER, surtout pour les aspects relatifs aux pratiques qui sont mises en œuvre, tant sur N que sur PK (ne pas restreindre ces échanges à la Directive Nitrates, même si c'en est un point de départ).

Il serait possible par exemple d'encadrer ensemble un stagiaire. Ou faire appel à une junior entreprise ?

Il faut veiller à explorer surtout la **voie non réglementaire** : La DGPE vient d'effectuer une mission de parangonnage sur les aspects règlementaires, dont elle pourrait nous transmettre les résultats, mais elle a difficilement accès aux aspects scientifiques et techniques, et pratiques (conseil aux agriculteurs, calcul de dose...) et serait donc intéressée par les résultats d'un tel échange.

Cela amène la discussion sur le moyen, pour le COMIFER, de parvenir à l'ouverture européenne. On évoque l'exemple de l'IRSTEA, qui a organisé de petits séminaires avec un nombre restreint de partenaires identifiés dans les autres pays sur la thématique de l'épandage.

Cette plateforme sera l'occasion de mieux valoriser l'ensemble des bases de données existantes (enquêtes sur les pratiques culturelles, etc.).

➔ **Le RMT F&E devra tenir informé le COMIFER de la date de la première réunion.**

➔ **Inscrire cette plateforme, ainsi que la plateforme Phosphore, à l'ordre du jour du prochain CA.**

**c) La Lettre du COMIFER**

Ne pas la laisser tomber et se donner le temps de maintenir le rythme de 3 à 4 par an  
Laetitia Leconte pourrait être en charge de cette lettre, à la place de la Présidente. C. Le Souder  
échangera avec elle.

La séance est levée à 12h55.

---

**Prochaine réunion : le 20 janvier 2016 de 9h30 à 12h30 au siège de COMIFER**

# Annexe : Feuille de présence



Feuille de présence  
Conseil d'Administration du 22 septembre 2015

Nom	Prénom	Raison Sociale	Présent ou Excusé	Signature
AGASSE	Sophie	APCA		
ARROUAYS	Dominique	AFES		
BOURDAIN	Marie-Agnès	SAS LABORATOIRE		
CANARD	Alain	SOUFFLET AGRICULTURE		
CANER	Laurent	UFR POITIERS		
DENOROY	Pascal	INRA (UMR ISPA 1391)	Présent	<i>Denoroy</i>
DETORCY		TRAME	<del>Présent</del> Excusé	
DOURTHE	Mathieu	DGPAAT MAAF		
DOUSSET	Emma	DGPAAT MAAF		
DUPARQUE	Annie	AGRO TRANSFERT	Excusée	
DUVAL	Rémi	ITB		<i>Duval</i>
EVEILLARD	Philippe	UNIFA	Présent	
FÉLIX-FAURE	Bruno	GALYS LABORATOIRE	Présent	<i>Felix</i>
GAILLETON	Jean-Jacques	DGER	Excusé	Pouvoir à M. DENOROY <i>(Denoroy)</i>
GOUJARD	Olivier	K+S KALI France	Excusé	
HERVÉ	Marc	EUROCHEM AGRO France	Présent	<i>Hervé</i>
HEURTAUX	Mathilde	ACTA		<i>Heurtaux</i>
IGNAZI	Jean-Claude			
LAMBERT	Marc	YARA FRANCE	Présent	<i>Lambert</i>
LE SOUDER	Christine	ARVALIS	Présente	<i>Le Souder</i>
LECLERC	Blaise	ITAB	Excusé	Pouvoir à Mme HEURTAUX
MAQUERE	Valérie	DGPAAT MAAF	Présente	<i>Maquere</i>
MARTHON GASQUET	Stéphanie	MAAF	Présente	<i>Marthon Gasquet</i>
MERIGOUT	Patricia	ANSES		<i>Merigout</i>
MEYNARD	Jean-Marc	INRA GRIGNON		
MY	Jacques	UPJ		
NESME	Thomas	Bordeaux Sciences Agro	Excusé	Pouvoir à M. DENOROY
PELTIER	Olivier	Agriculture Balthazard & Cotte	Excusé	
ROCCA	Carole	INVIVO	Excusée	
SERVAIN	François	LDAR	Excusé	
TRUELLE	Yoric	K+S KALI France		
ZHILMANN	François	GROUPE MEAC SAS		
LECONTE	Lashka	COMIFER	Présent	<i>Leconte</i>
DROISIER	Sophie	COMIFER	Présent	<i>Droisier</i>

18 SEP. 2015

A retourner à l'attention de Esmâ BOUKRAA par :

Fax : 01 46 53 10 35

Mail : [secretariat-comifer@anpea.fr](mailto:secretariat-comifer@anpea.fr)

Courrier : COMIFER – Le Diamant A – 92909 Paris la Défense cedex

**Pouvoir**

Madame, Monsieur..... J. MY .....

donne pouvoir à Madame, Monsieur..... C. Lezoué .....

de le (la) représenter au Conseil d'administration du COMIFER le 22 septembre 2015 et d'y voter en son nom.

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir » Date 16.09.15

*Bon pour pouvoir*  
